



Thème 5 : Energie

Solarisation des toitures des bâtiments publics de la commune

Constat

Le coût d'exploitation énergétique des bâtiments de la commune représente une charge fixe qui va aller en augmentant, compte tenu du prix de l'électricité qui progresse en moyenne de 4 %/an.

Par ailleurs, la Guadeloupe est dépendante de l'extérieur pour la production d'électricité, à ce jour encore fortement dépendante des importations de pétrole.

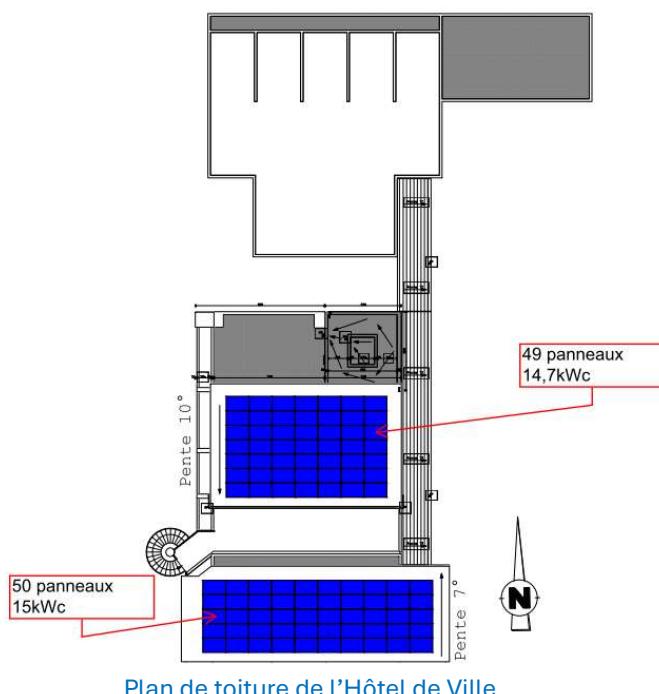
Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique, ou plutôt pour la résilience de la Guadeloupe (cf fiche spécifique), impose un changement de nature pour la production d'électricité sur notre territoire.

Proposition Concrète

De nombreux bâtiments de la commune pourraient très facilement être équipés de capteurs solaires qui pour certains d'entre eux (Hôtel de Ville, Pôle administratif, écoles, ...) participeraient à leur alimentation directe en électricité en réduisant de plus de 50 % leur consommation sur le réseau public.

Pour d'autres bâtiments, moins consommateurs (Palais des Sports par exemple), l'électricité produite générerait un revenu financier qui serait directement affectée à l'amélioration du fonctionnement de ces bâtiments.

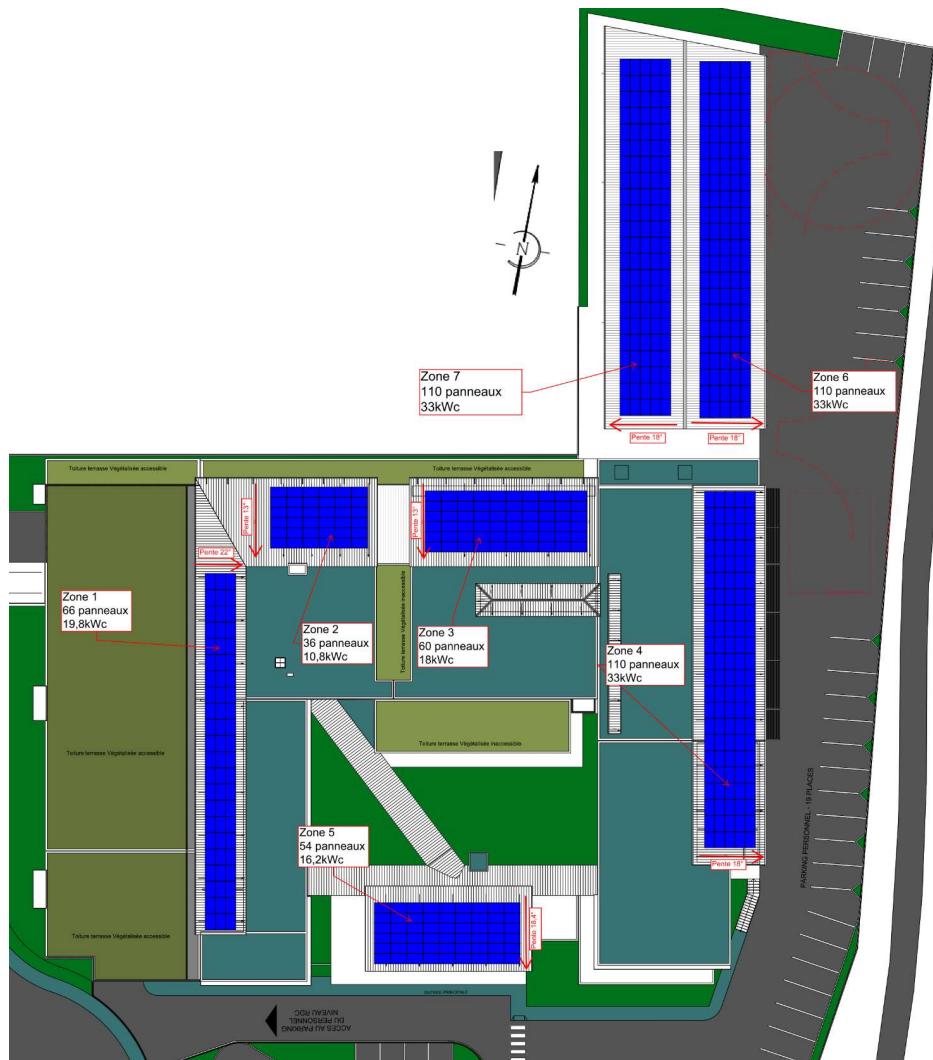
Les plans ci-après donnent les exemples d'une faisabilité technique et financière d'ores et déjà démontrée sur l'Hôtel de Ville et le Pôle Administratif.



Les études datant de 2019 seront à actualiser pour tenir compte de l'évolution de la puissance des capteurs et de leurs coûts unitaires, évolution favorable dans les deux cas.

Ainsi, on peut démontrer sur ces deux exemples, un temps de retour d'environ 5 ans, pour une durée de vie des équipements d'une vingtaine d'année.

La mise en place de ces équipements solaires sur les écoles (voir fiche spécifique) permettra par ailleurs de compenser les consommations supplémentaires liées à la politique de climatisation de salle de classe permettant aux élèves du Gosier, et à leurs enseignants, de bénéficier de conditions d'apprentissage conformes aux défis de la formation des générations futures.



Plan de toiture du pôle administratif

Coût de Mise en oeuvre

Le coût d'une installation photovoltaïque sur toiture tôle est d'environ 1,8 €/Wc, y compris la mission de Maîtrise d'œuvre.

Pour l'Hôtel de Ville, le coût serait donc d'environ 80 k€ HT.

Pour le pôle administratif et les ateliers adjacents, il serait d'environ 400 k€ HT.

L'économie annuelle générée serait de 100 k€ en moyenne sur les 10 premières années, soit un temps de retour d'environ 5 ans.

Délai de Mise en oeuvre

Action	Durée	Début	Fin
Attribution mission de Maîtrise d'œuvre	4 mois	Avril 2026	Juillet 2026
Etudes au cas par cas pour chaque bâtiment	4 mois	Août 2026	Nov. 2026
Consultation et attribution Marchés de travaux	4mois	Déc. 2026	Mars 2027
Travaux de mise en œuvre photovoltaïques	6 mois	Avril 2027	Octobre 2027

La mise en place de capteurs photovoltaïques est à coupler avec celle de Points de Charge de Véhicules Electriques (voir fiche spécifique).